

Congrès AFSP Paris 2013

Syndicalistes et frontistes : Construction et déconstruction d'un « nouveau FN » [1^{ère} version provisoire]

ST 27 Le « nouveau » Front national en question

Choffat Thierry, Irénee, Université de Lorraine.
Thierry.Choffat@univ-lorraine.fr

Andolfatto Dominique, Credespo, Université de Bourgogne,
Dominique.Andolfatto@u-bourgogne.fr

Une quinzaine d'années après une première tentative de Bruno Mégret de développer des réseaux FN dans le monde du travail – en lien avec l'affirmation d'un « ouvriéro-lepénisme »¹ – et, singulièrement, dans l'univers syndical, puis de lancer une organisation syndicale (la CFNT²) et de tenter de concurrencer les organisations traditionnelles lors des élections professionnelles et prud'homales³, le « nouveau FN » paraît tenter de réactiver ce type de stratégie, reprenant ou développant certaines thématiques sociales et cherchant à nouveau à attirer ou fédérer des militants syndicaux ou ouvriers (à travers notamment la relance d'un Cercle national de défense des travailleurs syndiqués).

Cela a conduit – sinon obligé – les organisations syndicales traditionnelles à développer des contre-stratégies, telle la CGT avec son argumentaire « Le Front national ou l'imposture sociale » (2011), à mobiliser contre le FN lors de rassemblements publics, voire à prendre des sanctions à l'égard de militants ralliés au FN et, parfois, candidat à des élections politiques sous son étiquette (voir l'« affaire » Engelmann en Moselle en 2011).

Le « nouveau FN » tente donc d'investir le monde du travail. Il tient des discours plus « ouvriéristes ». Il affiche des préoccupations plus sociales qu'auparavant et, désormais, en termes de sociologie électorale lors des élections présidentielles, il paraît bien devenu le premier électorat – à défaut de parti – ouvrier de France. Diverses enquêtes montrent également qu'adhérents et sympathisants des syndicats français affirment voter – en nombre relativement important – en faveur de Jean-Marie puis Marine Le Pen⁴.

¹ Voir Nonna Mayer, *Ces français qui votent FN*, Paris, Flammarion, 1999, p. 85 et suiv.

² Confédération française nationale du travail. Voir notamment : Thierry Choffat, « Le national syndicalisme », in Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, dir., *Un demi-siècle de syndicalisme en France et dans l'Est*, Presses Universitaires de Nancy, 1998, p. 59-72 et Thierry Choffat, Marina Casula, « Le regain de l'action catégorielle », in Dominique Andolfatto, *Les syndicats en France*, Paris, La documentation française, 2013, p. 81 et 112-113.

³ Voir Dominique Andolfatto, « Le FN et l'entreprise. Les enseignements des élections professionnelles », in Pascal Perrineau, dir., *Les croisés de la société fermée. L'Europe des extrêmes droites*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2001, p. 103-125

⁴ Voir notamment les enquêtes publiées par *Liaisons sociales*.

Par ailleurs, le FN aurait adopté une nouvelle stratégie concernant son éventuelle implantation syndicale. Après avoir expérimenté la création de syndicats ouvertement liés au FN dans les années 1990, le parti semble avancer de manière plus prudente. Des syndicalistes, issues de diverses confédérations (CGT, CFDT, FO, CFTC...) déclarent – plus ou moins discrètement – avoir rejoint le parti de Marine Le Pen⁵. C'est dans ce cadre que serait réactivé le Cercle national de défense des travailleurs syndiqués (CNDTS), autant destiné à réunir les membres du FN membre d'un syndicat professionnel, qu'à démontrer la nouvelle implantation du Front national dans le monde du travail.

1°) Le monde du travail au FN

Par ses discours, son électorat, ou le profil de ses militants et candidats, le FN actuel ne ressemble plus que partiellement – voire plus véritablement – à celui des années 1980. Le renouveau ne date pas que de l'arrivée de Marine Le Pen à la présidence du FN mais était déjà sensible depuis une dizaine d'années. Le mouvement a connu diverses évolutions idéologiques qui peuvent être brièvement reprises.

Un discours plus « ouvrieriste »

A partir de 1983, c'est en radicalisant le discours de la droite parlementaire que le FN, créé en 1972, parvient à émerger électoralement. Pour attirer les déçus du RPR, du CNI ou de l'UDF, J.-M. Le Pen entend être le « Reagan français ». Parallèlement aux discours sur l'immigration et la sécurité, le Front national développe un programme économique qui emprunte beaucoup au libéralisme, à l'anti-étatisme, voire à l'ultra-libéralisme cher à Margaret Thatcher en Grande-Bretagne ou à Ronald Reagan aux Etats-Unis. Le créneau économique et social du FN se situe clairement à droite, visant les anciens électeurs de la droite républicaine battue en 1981. Ainsi sont préconisés la privatisation, la suppression de l'impôt sur le revenu et de la taxe professionnelle, la diminution du nombre de fonctionnaires, le strict encadrement du droit de grève, l'allègement des « charges », de nouvelles règles concernant l'embauche et le licenciement⁶...

Sociologiquement, les premiers soutiens du FN, autant parmi ses adhérents, militants que chez ses électeurs des années 1983-1988, viennent d'une frange qui souhaite se radicaliser vis-à-vis du pouvoir socialiste : artisans, commerçants, petits chefs d'entreprise, professions libérales...

Puis, le discours se fait plus social. On assiste à partir des années 1990 à une montée d'accents plus ouvrieristes, voire anticapitalistes, de la part de certains dirigeants du FN. Ainsi, dès 1996, J.-M. Le Pen illustre cette évolution dans son discours du 1^{er} mai : « *Il convient de saluer ici la longue lutte des travailleurs et des syndicats pour plus de justice, plus de sécurité, plus de liberté dans le travail. Saluons la mémoire des mineurs, des marins, des cheminots, des métallos, des Français fiers de leur métier, attachés à leur outil de travail et y voyant par leur effort de transformation de la société non plus l'instrument de leur servitude, mais le moyen de leur libération* ». Le même jour, le tract du FN énonçait, « *Le Front national est le*

⁵ Tel est le cas de Thierry Gourlot, leader du groupe FN au conseil régional de Lorraine, interviewé le 22 avril 2013 pour cet article, par ailleurs employé d'une grande entreprise de transport, ancien élu du personnel, qui ne cache pas son appartenance syndicale.

⁶ Cette « question » doctrinale n'est ici qu'esquissée. Plus au fond, voir notamment Alexandre Dezé, « Le Front national comme entreprise doctrinale », in Florence Haegel, *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Sciences Po-Les Presses, 2007, p. 255 et suiv.

syndicat des Français. Il considère qu'il n'y a pas de défense des intérêts des travailleurs français sans défense de la France. Lorsque la France perd sa souveraineté - économique et monétaire à cause des accords de Maastricht, ce sont les travailleurs français qui en paient les conséquences par une augmentation des taxes, le gel des salaires ou même des licenciements ». Enfin, l'appropriation – ou tentative d'appropriation – par le FN du 1^{er} mai, à compter de 1988, est lui-même significatif... même s'il développe en réalité toute une liturgie en réalité plus « nationale » qu'ouvrière⁷.

Désormais, le FN s'exprime sur les questions sociales, s'opposant par exemple – à l'instar de la CGT ou de FO – à l'accord de « sécurisation » de l'emploi du 11 janvier 2013, lançant une pétition et distribuant des tracts aux ouvriers et salariés français tandis que Marine Le Pen envoyait une lettre aux fonctionnaires soutenant leurs revendications.

Lors de la dernière campagne présidentielle, le Front national affirmait que la France offrait le « *triste spectacle d'être le pays d'Europe au taux de syndicalisation le plus faible... ! Et ceci est extrêmement grave car cette sous-représentativité professionnelle est justement une des causes fondamentales de l'abandon du monde du travail face à toutes les menaces qui pèsent sur lui : délocalisations et dumping social, capitalisme financier et désindustrialisation, étatismes administratif et fiscalisme. Le Projet de Marine Le Pen vise donc à réformer d'urgence la représentativité professionnelle en libérant le monde du travail et en permettant l'émergence de nouveaux syndicats et le développement des centrales actuelles pénalisées par le « 7^e critère » de représentativité de la loi de Juin 2008. En particulier les seuils de 8 et 10 % (selon les cas), exigés pour avoir des élus aux élections professionnelles, seront revus nettement à la baisse. Il est temps qu'un véritable dialogue social, fondé sur une représentation forte et juste des salariés, cadres et dirigeants de notre pays, s'instaure de façon à peser de façon déterminante dans la réindustrialisation de la France.* »⁸

Loin de son libéralisme des origines, le FN propose désormais de nationaliser de manière temporaire certaines entreprises en difficultés, comme par exemple le site Arcelor-Mittal de Florange-Hayange. Selon Fabien Engelmann, ouvrier territorial, membre du bureau politique du FN, conseiller au dialogue social du FN, Marine Le Pen est la première à « dénoncer les 60% d'acier français importés, à proposer des protections intelligentes aux frontières contre la concurrence internationale déloyale et enfin une priorité donnée à l'acier produit en France pour la consommation nationale. »⁹

Durant la campagne présidentielle de 2012, Marine Le Pen s'est déplacée à plusieurs reprises devant des usines. Ce fut par exemple le cas à Peugeot Sochaux. Régulièrement, les militants FN vont tracter à la sortie des entreprises, et notamment de celles en crise, celles qui annoncent des licenciements ou des difficultés économiques.

Le FN, « premier parti » ouvrier de France

Pour schématiser les évolutions, l'électorat frontiste est essentiellement « de droite » en 1983-1986, séduisant artisans, commerçants, chefs d'entreprise¹⁰. Très vite, il se

⁷ Voir Danielle Tartakowsky, *La part du rêve. Histoire du 1^{er} mai en France*, Paris, Hachette, 2005, p. 218 et suiv.

⁸ Communiqué du 18 avril 2012 signé par Thibaut de La Tocnaye, Conseiller de Marine Le Pen à la Réindustrialisation

⁹ Communiqué du 21 décembre 2012.

¹⁰ Pour une approche approfondie, voir Florent Gougou, *Comprendre les mutations du vote des ouvriers. Vote de classe, transformation des clivages et changement électoral en France et en Allemagne depuis 1945*, thèse de science politique, IEP de Paris, 2012.

« popularise ». Aux élections européennes de 1984, la liste FN ne recueille que 9 % des voix chez les ouvriers, 12 % chez les employés et 14 % parmi les chômeurs.

En 1988, Jean-Marie Le Pen réalise une véritable percée dans les milieux populaires : 19% chez les ouvriers, 14 % chez les employés et 17 % chez les chômeurs. Lors de la présidentielle de 1995, Le Pen rassemble 27% des ouvriers, 28% des demandeurs d'emploi et 19 % des employés.

Avant 2000, le FN indiquait compter 245 adhérents (sur 12.000 salariés, soit donc 2 % des effectifs) à l'usine Peugeot de Mulhouse, fief du FN dans une Alsace où l'extrême droite était particulièrement forte.

En 2002, Le Pen réunit 23 % des ouvriers dès le premier tour (certaines enquêtes « sorties des urnes » donnent même 30 %)

La crise économique favorise cette évolution. Marine Le Pen poursuit son implantation dans les milieux modestes. Le FN s'établit dans certaines banlieues, dans des quartiers populaires et des régions plutôt marquées par les industries vieillissantes. Tandis que son père s'était ancré sur Marseille ou Nice, Marine Le Pen s'établit dans le Nord-Pas-de-Calais, à Hénin-Beaumont.

Lors des élections présidentielles de 2012, Marine Le Pen aurait récolté plus de 30 % (les enquêtes et sondages sortis des urnes vont de 29 à 35 %) des votes des ouvriers, devançant François Hollande (27 %) et Nicolas Sarkozy (19 %) dans cette catégorie socioprofessionnelle. Chez les employés, le FN (25 %) fait également mieux que sa moyenne nationale (17,9%). Les classes populaires sont donc de plus en plus présentes au sein d'un électorat FN qui a beaucoup évolué depuis 1984.

Électorat du FN par catégories socio-professionnelles entre 1988 et 2012¹¹

	<u>1988</u>	<u>1995</u>	<u>2002</u>	<u>2007</u>	<u>2012</u>
Total	15	15,5	17	10,5	18
Agriculteur	14	16	20	19	?
Commerçant, artisan	23	13	19	15	16
Cadre, prof. intellectuelle	17	6	8	3	8
Profession intermédiaire	10	14	14	6	13
Employé	13	24	16	14	25
Ouvrier	18	23	30	23	35
Retraité	12	11	16	9	11

Syndicalistes et électeurs FN

Jusqu'aux années 1990, on peut estimer que fort peu de syndiqués étaient proches de l'extrême droite. Mais des enquêtes par sondage¹² témoignent qu'une « rencontre » intervient avec l'élection présidentielle de 1995. 24 % des salariés proches de la CFE-CGC se seraient alors exprimés en faveur de J.-M. Le Pen. Cette proportion s'élève à 17 % chez les sympathisants de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), 16 % pour ceux de Force ouvrière, 7 % pour la CGT, 6 % pour la CFDT et 5 % pour la CFTC.

¹¹ Sources : <http://tendanceclaire.npa.free.fr/contenu/autre/artpdf-359.pdf>

¹² Principalement les enquêtes par sondage publiées par *Liaisons sociales*. Une liste exhaustive sera établie pour la version définitive de ce papier.

Lors des législatives de 1997, les taux sont respectivement de 18 % pour les sympathisants FO, 11 % pour la CGT, 7 % pour la CFDT et 6 % pour la CFTC.

Obtenant 17 % aux élections présidentielles de 2002, J.-M. Le Pen réalise également de bons scores parmi les proches de la CFTC (19% plus 6 % qui se portent sur Bruno Mégret) et accessoirement de FO (15 %), restant en deçà chez les sympathisants de la CGT (12 %), de la CGC (12 %), de la CFDT (10 %) et n'obtenant qu'un résultat insignifiant chez les proches de SUD (3 %).

Les régionales de 2004 voient un enracinement du vote FN auprès des sympathisants de FO (18 %), un maintien auprès de la CGT (11 %), de la CFTC (11 %), de la CGC (10 %) voire dans une moindre mesure de la Confédération paysanne (9 %) et de la CFDT (8 %).

J.-M. Le Pen obtient à peine moins de 11 % à l'élection présidentielle de 2007. Hormis auprès des sympathisants de la Confédération paysanne (24 %) pourtant plutôt classée à gauche, le candidat FN reste en dessous de sa moyenne dans presque tous les groupes proches d'un syndicat de salariés. Il recueille néanmoins 14% de votes parmi les sympathisants de FO, 12 % de la CGT et 10 % de la CGC. Il ne réunit que 8% des syndiqués CFDT et CFTC et un maigre 1 % de SUD.

Lors des régionales de 2010, le Front national rallie au premier tour 17 % des sympathisants de FO, « les seuls auprès desquels il dépasse son score national (12 %), et 10 % de ceux de la CGT ». Mais son score est nul chez les sympathisants de SUD et ne dépasse pas 3 % chez ceux de la CFTC ».¹³

Aux cantonales de 2011, le FN rassemblait 15 % des voix. Une enquête Harris publiée le 22 mars 2011 dans *L'Expansion* montrait que l'impact était faible chez les proches de SUD (3 %) ou de la CGT (6 %), mais progressait auprès des sympathisants de la CFDT (8 %) et surtout de FO (15 %)

Enfin, à l'élection présidentielle de 2012 – selon *Liaisons sociales* –, Marine Le Pen, aurait recueilli 12 % des voix des sympathisants d'un syndicat de salariés (contre, il est vrai 22% des électeurs ne se reconnaissant dans aucune confédération). Surtout, la candidate FN obtient un quart des voix des proches de FO. Avec 25 % des suffrages des sympathisants de Force Ouvrière, elle fait presque jeu égal avec François Hollande (28 %) et dépasse facilement Nicolas Sarkozy (15 %) ou Jean-Luc Mélenchon (13 %) parmi les partisans de FO. Par ailleurs, Marine Le Pen fait de nouveau une réelle percée (15 %) chez les membres et apparentés de la CFTC, émerge véritablement auprès des autonomes de l'UNSA (16 %) et conserve de bonnes implantations chez les proches de la CFDT (12 %), de la CFE-CGC (11 %), de la CGT (9 %) tout en restant très minoritaire à SUD Solidaires (4 %) et auprès des soutiens la FSU (3 %).¹⁴

Ainsi donc, on observe un réel ancrage du Front national parmi les militants et sympathisants des syndicats français. Ce résultat est encore plus pertinent dans certaines confédérations et unions syndicales, Force Ouvrière, l'UNSA et la CFTC, et dans une moindre mesure la CGC, la CFDT et la CGT. L'impact apparaît également plus fort dans certaines régions.

2°) La nouvelle stratégie du FN par rapport au syndicalisme

Les rapports entre l'extrême droite et le syndicalisme ont souvent été conflictuels. L'appareil frontiste, dont les membres sont souvent originaires de milieux nationalistes

¹³ Enquête CSA *Liaisons Sociales* sur les votes au scrutin régional selon la proximité syndicale 2010.

¹⁴ Sondage *Liaisons Sociales quotidien* / Harris Interactive réalisé en ligne le 22 avril 2012, *Liaisons Sociales quotidien*, n° 16089, 24 avril 2012.

hostiles au syndicalisme ouvrier par anticommunisme, mettait en garde contre les confédérations. Instinctivement, certains militants, issus du courant catholique, se dirigeaient vers la CFTC tandis que d'autres, par réflexe anticommuniste se dirigeait vers FO.¹⁵

Les syndicats ouvertement frontistes. L'expérience des années 1990

A partir de 1996, le FN tenta de s'immiscer dans le débat social. Plusieurs stratégies furent alors initiées : l'entrisme dans les syndicats, le regroupement des militants « nationalistes » déjà syndiqués dans les grandes confédérations au sein d'un Cercle national des travailleurs syndiqués ou encore la création *ex nihilo* de syndicats directement rattachés au FN. Sous l'impulsion de Bruno Mégret, la troisième solution a prévalu.

L'extrême droite va alors constituer plusieurs organisations professionnelles : le Front national RATP, transformé ensuite en Force nationale transports en commun, le Front national pénitentiaire, devenu Force nationale pénitentiaire (revendiquant 500 adhérents), le Front national police. Ces cinq structures se sont vus refuser la qualité de syndicats, les juges se basant sur l'article L 411-1 du code du travail stipulant que « les syndicats professionnels ont exclusivement pour l'objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par leur statut. »¹⁶

Il est vrai qu'alors, le FN n'avait pas souhaité « avancer masqué ». L'acronyme « FN » apparaissait trop clairement sur les tracts et les bulletins de vote. Les dirigeants et candidats étaient des responsables ou des élus du Front national. Ainsi, le FN Police était présidé par J.-P. Laurendeau, conseiller municipal FN de Brunoy dans l'Essonne de 1989 à 1995 et ancien secrétaire général de la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP), syndicat déjà plutôt classé à l'extrême droite. Evoquant la création du FNP lors d'une conférence de presse fin 1995, J.-M. Le Pen avait indiqué : « *Il n'y aura pas plus de lien entre le Front national de la police qu'il y en a entre la CGT et le parti communiste. (...) Puisque les syndicats français sortent de leur rôle de défense corporative et se déclarent en toutes circonstances ennemis du FN, je ne vois pas pourquoi nous aurions à leur égard un respect hiératique.* »¹⁷ J.-M. Le Pen poursuivait que si le FNP remportait des succès syndicaux, on pourrait assister à la création de fronts nationaux des métallurgistes, des agriculteurs, des pêcheurs, des employés de banque ou ceux de la fonction publique.

Lors des élections professionnelles organisées dans la police nationale en décembre 1995 afin d'élire les représentants syndicaux siégeant dans les commissions administratives chargées d'examiner les mutations, l'avancement, les notations et la discipline, le FNP avait recueilli 7,5 % des voix dans le corps de maîtrise et d'application (92 000 gardiens de la paix, gradés et enquêteurs). De son côté, la FPIP avait obtenu 5,9% des voix. Localement, certaines « pics » avaient pu être enregistrées. A titre d'exemples, le FNP avait recueilli 12 % des suffrages à Paris, 27 % à Neuves-Maisons, 29 % à Béziers et à Agde, 30 % à Charleville-

¹⁵ Voir par exemple le dossier de P. Limousin « L'extrême droite au travail », *Article 31*, cahier n° 2, 1990, p. 3 ou encore le précieux « Guide du Militant » de *National Hebdo* de 1991, privilégiant la CFTC, FO et la CGC mais rejetant la CGT, la FEN et la CSL. Ce guide détaille les moyens de « pénétrer la nébuleuse syndicale »

¹⁶ Voir les décisions de justice suivantes : TGI Nanterre du 7 juin 1996, RATP et CFDT-RATP c/ FN-RATP ; TGI Nanterre du 25 mars 1997, CFDT-RATP et URSIF-CFDT c/ FN-TC ; TGI Montpellier du 17 mars 1996, Etat, fédération justice CFDT et Union générale des syndicats pénitentiaires CGT c/ FN pénitentiaire, TGI Toulon du 23 janvier 1997, Etat, Fédération justice CFDT, Union générale des syndicats pénitentiaires CGT et Confédération CGT c/ FN pénitentiaire et enfin TGI Evry du 10 mars 1997, Syndicat national des policiers en tenue, Confédération CGT et autres c/ FN police. Ce jugement rappellera que le FNP avait pour objectif de « diffuser l'idéologie d'un parti politique » et que le président du FNP devait, statutairement, « être informé de l'appartenance politique des adhérents. Le 10 avril 1998, le FNP est invalidé par la Cour de Cassation.

¹⁷ *Présent*, 18 novembre 1995.

Mézières, 31 % à Saint-Lô, 34 % à Chelles, 41 % à Bezons et à Orange, 42 % à Auxerre. Pour sa part, la FPIP dépassait 18 % des voix en Lorraine (35 % dans la circonscription de Nancy), 19 % dans les Bouches-du-Rhône, 35 % dans le centre de Marseille et même plus de 45 % à la CRS 54 basée à Marseille

En revanche, le tribunal de grande instance de Lyon a reconnu la qualité de syndicat à la Force nationale - Transports lyonnais (FN-TL) dans un jugement du 11 septembre 1996 déclarant que l'objet du syndicat était conforme à l'article L 411-1 du code du travail. Cependant, la FN-TL n'a pas été reconnu représentatif dans l'entreprise au motif que cette organisation ne disposait pas d'une ancienneté suffisante ou d'une quelconque expérience et la faiblesse de ses cotisations ne lui permettait pas d'exercer une activité syndicale réelle et indépendante. Il n'a donc pas pu désigner de délégués syndicaux ni présenter de candidats au premier tour des élections professionnelles dans l'entreprise. Pourtant, la FN-TL revendiquait 350 adhérents soit 10 % des effectifs de l'entreprise.

Durant la même période émergèrent encore d'autres syndicats liés au FN, comme par exemple le FN-Poste, la Fédération nationale des fonctionnaires (FNF), la Force nationale santé, ou le Mouvement pour une éducation nationale (MEN) présidé par Olivier Pichon, conseiller régional FN.

Ces divers syndicats se rassemblèrent au sein d'une Coordination française nationale des travailleurs (CFNT) qui présenta quelques listes aux élections prud'homales en enregistra quelques succès, notamment dans le Sud de la France¹⁸. Elle obtint aussi quelques élus mais tous furent finalement invalidés en raison de leur dépendance idéologique à l'égard du FN. Après ces élections, la législation prud'homale fut d'ailleurs modifiée pour éviter toute nouvelle candidature inspirée par un parti politique lors des élections prud'homales, considérée en l'occurrence comme contradictoire avec l'impartialité de la justice, les conseillers prud'hommes étant des magistrats et participant donc au service public de la justice (interdiction qui peut d'ailleurs se discuter et le fut jusque dans les rangs de la CGT, bien souvent à l'origine des recours contre les élus du FN, mais certains militants cégétistes estimant aussi que cette nouvelle législation pourrait – un jour – se retourner contre eux ou contre d'autres militants syndicaux)¹⁹. Après 1998, toutes ces structures disparurent, de fait ou de jure. La plupart des organismes étaient en effet plutôt tenus par les mégrétistes. La scission du FN leur fut fatale. Pris par d'autres combats, le Front national délaissa l'implantation syndicale et la version proposée par Bruno Mégret de créer des syndicats, simples émanations du parti.

¹⁸ La CFNT présenta 132 listes dans 34 départements aux élections prud'homales du 10 décembre 1997, rassemblant 5,9 % des voix là où elle était présente, soit environ 1 % au niveau national (0,3 % des inscrits). Les meilleurs scores ont été réalisés à Mantes-la-Jolie (10,1 % des voix), Salon-de-Provence (9,8 %), Dreux (9,0 %), Nice (8,9 %), Romans (8,9 %).

¹⁹ La loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations a introduit dans le code du travail (à son art. L. 513-3-1) la disposition suivante : « Ne sont pas recevables les listes présentées soit par un parti politique, soit par une organisation prônant des discriminations fondées notamment sur le sexe, les moeurs, l'orientation sexuelle, l'origine, la nationalité, la race, l'appartenance à une ethnie ou les convictions religieuses, et poursuivant ainsi un objectif étranger à l'institution prud'homale. » Cette modification est directement consécutive à la multiplication de listes estampillées CFNT (et donc inspirées par le FN) lors des élections prud'homales de 1999.

Quand des syndicalistes rejoignent le FN

Que des syndicalistes soient également membres ou proches du FN est une évidence. Elle l'est d'autant plus depuis le véritable développement électoral du Front national dans les milieux populaires.

Le phénomène existait déjà au moment de la création des syndicats FN. On citera les cas les plus flagrants de D. Simonpiéri, délégué FO Banques, élu maire de Marignane en 1995, J.-L. André, secrétaire générale de la CFTC de l'IGN, conseiller municipal de Mantes-la-Jolie, la conseillère régionale R. Viallès, déléguée CFTC des personnels communaux de l'Hérault, F. Timmermans, membre du bureau politique, délégué syndical et secrétaire général adjoint du syndicat de l'édition et de la librairie de la CGC, B. Vincent, président régional de la CGC métallurgie de Midi-Pyrénées et conseiller régional FN, le président d'honneur de l'union régionale CGC d'Ile-de-France, G. Albano, militant CGT et conseiller d'arrondissement FN de Marseille...

La nouvelle stratégie du FN semble consister à faire émerger, de temps en temps, des candidats issus du milieu syndical, ou au moins ayant eu une trajectoire politique particulière (anciens militants voire candidats sous des étiquettes de gauche voire d'extrême gauche, LO, NPA, Front de gauche...). L'opération permet de montrer la nouvelle implantation du FN dans les classes populaires de la société, ouvriers, employés, jeunes, militants syndicaux... Quelques exemples, médiatisés par le mouvement de Marine Le Pen suffiront à démontrer l'impact du discours et de l'attitude du « nouveau FN » auprès de ce public jusque là assez réticent.²⁰

Le cas le plus médiatisé, sans doute aussi le plus emblématique, est centré autour de la personnalité de Fabien Engelmann. Militant trotskyste pendant dix ans, l'ouvrier territorial a tout d'abord milité à Lutte ouvrière de 2001 à 2008. A ce titre, il portera le label LO lors d'élections et sera notamment tête de liste aux élections municipales à Thionville (Moselle) en 2008 (où la liste qu'il anime recueille 6,9 % des voix). Il rallie ensuite le NPA et sera placé en deuxième position sur la liste NPA de Moselle aux élections régionales de 2010. Il quitte le Nouveau parti anticapitaliste peu de temps après avec les trois quart du comité de Thionville en raison – explique-t-il – de la candidature d'une femme voilée sur une liste NPA²¹. Il rejoint le groupe Riposte laïque puis adhère au Front national en octobre 2010. En mars 2011, Fabien Engelmann est candidat aux élections cantonales sous l'étiquette du Front national. Outre ses activités politiques, le nouveau frontiste est impliqué dans le syndicalisme. Militant cégétiste, il avait constitué la section CGT des agents territoriaux d'Hayange en Moselle. Tout naturellement, il en était devenu le secrétaire.

Le 16 février 2011, après que *Le Figaro* lui ait consacré un article le 24 janvier précédent, la CGT décidait d'entamer une procédure d'exclusion de Fabien Engelmann. La fédération demandait également aux militants de sa section de le désavouer. Mais, sur 26 adhérents, 23 préférèrent le soutenir. En réaction, l'union départementale CGT de la Moselle et la fédération des services publics de la CGT suspendirent la section et provoqua un conseil de discipline à Montreuil. Accompagné par Lionel Hoffmann, secrétaire adjoint de la section, Fabien Engelmann fut exclu.

Depuis l'exclusion de la CGT, la section syndicale de la mairie de Nilvange a totalement disparu. Fabien Engelmann et ses proches restent élus, sans étiquette, en tant que représentants du personnel au Comité Technique Paritaire (CTP). Il semble qu'aucune

²⁰ Bien évidemment, ce ne sont que quelques exemples, sans doute les plus médiatisés. Nous aurions aussi pu évoquer le cas de Marie-Christine Arnautu, vice présidente du Front national, exclue de la CFDT d'Air France en 1997 pour avoir été candidate aux législatives en Seine-et-Marne, ou d'autres syndicalistes CFTC, UNSA, CFDT... ayant été candidats sous l'étiquette du FN

²¹ Entretien avec Fabien Engelmann, le 22 avril 2013.

organisation syndicale n'ait accepté de reprendre ces exclus de la CGT. L'idée serait de monter une section totalement autonome ou de ... reconstituer une section CGT si le procès contre la direction de la CGT lui donnait gain de cause : « *J'organiserai immédiatement une assemblée générale avec toute ma section (26 syndiqués) en organisant un vote démocratique à bulletin secret afin de savoir si l'on continue de militer avec la CGT* ». ²²

« L'affaire Engelmann » a permis à l'intéressé de démontrer que le FN attirait à lui des électeurs et des militants au profil nouveau. Jeune, ouvrier, fonctionnaire territorial, venu de l'extrême gauche, plusieurs fois candidat sous des étiquettes trotskystes (LO et NPA), syndicaliste CGT, il entra dans le cadre nouveau défini par Marine Le Pen. C'est sans doute pourquoi, malgré son engagement récent, connut-il une ascension fulgurante au sein de l'appareil frontiste : responsable de la 8^e circonscription de la Moselle, membre du bureau départemental, puis surtout coopté au bureau politique, l'instance suprême du FN.

A l'exemple de F. Engelmann, il existe bien d'autres itinéraires individuels comparables au sien mais qui n'ont pas été autant médiatisés.

Annie Lemahieu, quant à elle, avait été candidate FN aux cantonales de 2011 dans le Nord (canton de Cysoing, 19%). Ancienne adhérente du Parti socialiste et même un temps conseillère municipale d'Orchies élue sur une liste de gauche, militante FO depuis 1980, déléguée régionale fédérale du syndicat Force ouvrière du personnel civil des armées, elle avait alors été démise de ses fonctions.

Roger Demassieux, salarié de la compagnie de ferries Sea France, délégué du personnel, délégué suppléant Machine à la CFDT Maritime, sera lui aussi exclu de sa confédération en raison de sa candidature sous l'étiquette FN aux cantonales de 2011 à Calais.

Daniel Durand-Decaulin, ancien légionnaire, travailleur social dans un centre éducatif, candidat frontiste dans le canton de Boulay-en-Moselle (35,8 % des voix), était adhérent du syndicat CFDT Santé-Sociaux de la région Lorraine depuis 2009 après avoir appartenu à FO puis à SUD. La CFDT prononça son exclusion en mai 2011. Depuis, il a quitté le FN (surtout suite à l'affaire de sa photo, le montrant, faisant le salut nazi à côté du panneau indicateur de Vichy).

En Haute-Garonne, Franck Pech, employé à la mairie de Toulouse, était candidat frontiste dans le canton de Rieux-Vouvestre (22%), tout en étant adhérent du syndicat SUD Collectivités Territoriales 31 à la mairie de Toulouse. Dans la presse locale, il a justifié son adhésion (à Solidaires Unitaires et Démocratiques) « *par le fait que (le syndicat) serait contre la mondialisation* », comme lui ». SUD l'a tout d'abord suspendu avant d'entamer une procédure d'exclusion.

Tony Malaquin, délégué syndical détaché de la CFTC agriculture dans le Nord, responsable CFTC à l'union locale de Calais, était pour sa part responsable local et candidat du FN (qu'il aurait quitté en 2011). D'après lui, la hiérarchie de sa confédération ne lui en « *a pas tenu rigueur parce qu'ils ont estimé que (je) ne faisais pas de politique en interne et que (je) remplissais bien mes fonctions syndicales* ». L'affaire en resta là et à quelques articles de presse.

Dominique Morel, délégué du personnel dans l'entreprise Multi Transports Routiers à Clermont-Ferrand, secrétaire de la région Sud-est et négociateur national de la Fédération nationale des chauffeurs routiers (FNCR) fut candidat FN aux élections législatives de 2012 à Issoire dans le Puy-de-Dôme (10,41%). Dans le journal *Le Parisien* du 26 décembre 2012, il décrivait « *le projet politique porté par Marine Le Pen (...) comme le seul qui soit tourné vers les intérêts des transporteurs français et de leurs salariés. Depuis son arrivée, tout a changé* », ajoutant porter ce jugement « *en tant que syndicaliste* ». Le 3 janvier 2013, la FNCR décida de l'exclure, estimant que Dominique Morel avait « *dépassé les limites de*

²² Interview de Fabien Engelmann dans *Riposte Laïque* du 30 juillet 2012.

*l'apolitisme que nous demandons à nos membres. Cela aurait été un autre parti que le FN, cela aurait été exactement la même chose. Nous n'empêchons personne d'avoir une vie politique mais celle-ci doit rester extérieure au syndicat ».*²³ Depuis, Marine Le Pen lui a confié la rédaction de son programme pour les transports.

Le Cercle National de Défense des Travailleurs Syndiqués

Dès 1995, le FN décidait, en parallèle de l'opération visant à créer des syndicats typiquement FN, de rassembler l'ensemble de ses adhérents syndiqués au sein d'un Cercle national (de défense) des travailleurs syndiqués (CNTS). Ce dernier, placé sous l'égide de B. Gollnisch, était présidé par B. Ferré, vice-président de la commission confédérale des jeunes CFTC et président de l'union locale CFTC d'Aix-en-Provence. La structure était chargée d'accueillir et d'aider les adhérents syndiqués en pratiquant l'entrisme dans les syndicats représentatifs, et de les assister en cas de difficulté. Après la scission du FN, le cercle, qui revendiquait 1 500 adhérents, essentiellement à la CGT, FO, CGC et CFDT, fut, en quelque sorte, mis en sommeil.

Après les « affaires » Engelmann et Lemahieu, le FN ressortit le CNDTS de son passé.

Steeve Briois, secrétaire général du FN déclarait « *de plus en plus syndiqués, même des élus et des mandatés, prennent leur carte chez nous. Nous n'avons pas ces profils il y a deux ou trois ans* ». L'idée était donc de les réunir, de les motiver, de les défendre en cas d'exclusion ou de sanction pour appartenance au FN. Le 10 mars 2011, le CNDTS annonçait qu'il serait une « *association de défense des intérêts sociaux, moraux et juridiques des militants FN subissant au sein de leurs syndicats discriminations politiques et exclusions* ».²⁴

En fait, d'après son président, en mai 2013, le CNDTS ne serait encore qu'un projet. Le cercle disposerait d'une centaine de « contacts ». Des statuts sont rédigés. Mais ils n'auraient pas encore été déposés. Juridiquement, ce serait une association (loi 1901 ou loi 1908 si elle était déclarée à Metz, domicile de son dirigeant) et non un syndicat (loi 1884). Ses activités sont quasiment inexistantes, se contentant de médiatiser les cas de militants FN en difficultés dans leurs syndicats respectifs. En quelque sorte, la nouvelle stratégie ne serait plus celle de l'entrisme mais celle du « sortisme », à savoir, dévoiler *a posteriori* le passé ou les fonctions syndicales actuelles de certains de ses candidats. En ce sens, elle ne peut que se focaliser que sur des cas individuels, ponctuels. La structure peut être activée mais, pour l'instant, elle reste embryonnaire. L'activer, et donc « révéler certaines appartenances syndicales de frontistes », serait l'exclusion syndicale assurée de ses membres (encore que

²³ Comme pour d'autres militants dans la même situation, la direction du FN diffusait après cette exclusion le communiqué suivant : « L'exclusion de Dominique Morel de la Fédération nationale des chauffeurs routiers au motif de son appartenance au Front National est proprement scandaleuse et injuste. Alors qu'on n'a jamais vu des militants d'extrême-gauche être exclus d'un syndicat pour double appartenance, dès que quiconque affiche son affiliation au Front National, la sanction est immédiate. C'est là une preuve de la déconnexion de plus en plus évidente entre la direction idéologue, dogmatique, pour ne pas dire sectaire, de la plupart des organisations syndicales et leur base syndiquée. Cette stigmatisation inique nous renvoie à des époques et des méthodes que l'on croyait pourtant révolues. » (communiqué de Presse de Steeve Briois, secrétaire général du FN, 6 janvier 2013).

²⁴ Le communiqué de Louis Aliot, vice président du FN et de Thierry Gourlot, président du groupe FN en Lorraine, tous deux cofondateurs du CNDTS, indiquait « Face aux discriminations politiques qui sévissent au sein de certaines organisations syndicales françaises et face aux exclusions dont sont victimes des militants du FN, nous avons décidé de créer une association de défense des intérêts sociaux, moraux et juridiques de ceux-ci. Ce cercle de défense des travailleurs syndiqués, qui n'est pas un syndicat, leur permettra de se regrouper, indépendamment de leur appartenance syndicale, pour assurer une défense et une riposte aux intolérables atteintes aux principes démocratiques dont se rendent coupables les grandes centrales syndicales. »

toutes les organisations n'ont pas la même attitude à l'égard du FN et s'accrochent finalement d'une double appartenance syndicale et frontiste).

Toujours est-il que le CNDTS a été présenté aux médias par le vice président du FN, Louis Aliot, et le syndicaliste CFTC et conseiller régional Thierry Gourlot. C'est ce dernier qui préside le cercle.

Agent de maîtrise à la SNCF, Thierry Gourlot, appartient à la CFTC depuis plus de trente ans (1980). Après un court passage à l'extrême gauche (Alliance des Jeunes pour le Socialisme), il a rejoint le FN en 1978, devenant responsable lorrain du FNJ jusqu'en 1982. Quittant le FN, il passe brièvement au RPR et sera président des Jeunes RPR de Metz jusqu'en 1985 – côtoyant un temps le futur sénateur-maire de Woippy, François Grosdidier – avant de retourner au FN (de nouveau secrétaire départemental du FNJ de Moselle de 1985 à 1987 puis secrétaire régional de 1987 à 1989).

Il a été secrétaire adjoint du syndicat CFTC des cheminots de Metz, fonction qu'il a abandonnée lorsqu'il a été élu conseiller régional FN de Lorraine. Jacques Voisin, alors secrétaire général de la confédération chrétienne lui avait écrit un courrier explicite : « *Vous êtes engagé sous l'étiquette d'un parti dont les prises de position sont à l'inverse de nos valeurs sociales chrétiennes* ». En 1986, la CFTC lui avait demandé de quitter le syndicat en raison de sa candidature aux élections législatives sous l'étiquette FN. Thierry Gourlot était néanmoins resté adhérent et même impliqué dans le syndicalisme, notamment en créant le syndicat national CFTC de la surveillance générale de la SNCF en 1990.

Par la suite, il a poursuivi sa carrière politique, devenant conseiller municipal de Metz, secrétaire départemental de la Moselle, secrétaire régional, président du groupe FN au conseil régional de Lorraine depuis 1998 et, depuis 2007, membre du bureau politique du Front national.

Le secrétaire général du cercle national de défense des travailleurs syndiqués est l'ancien secrétaire de section CGT Fabien Engelmann. La comparaison des itinéraires de ces deux dirigeants est d'ailleurs révélatrice : le premier, syndicaliste chrétien depuis plus de trente ans, vient de la droite (RPR, CNI) et a rejoint le FN dès sa jeunesse. Le second, cégétiste, vient, de l'extrême gauche. Néanmoins, tous les deux paraissent avoir désormais, le même discours, les mêmes opinions, la même approche de la politique, du social et des positions syndicales. N'est-ce pas, cela aussi, le « nouveau Front national » ? Reste que nous sommes plutôt confrontés à des cas individuels qu'à un mouvement collectif... mais ce dernier paraît aussi condamné à n'être que souterrain.

Conclusion (provisoire)

Que le « nouveau Front national » s'intéresse de près aux syndicats est une évidence. L'objectif est non seulement de s'implanter durablement – et, en l'occurrence, électoralement – dans les milieux populaires, mais aussi de montrer que Marine Le Pen bénéficie de soutiens inattendus. Médiatiquement, la présentation, sous l'étiquette FN de syndicalistes CGT, FO, CFDT ou CFTC contribue donc à « dédramatiser » le mouvement, à mettre en scène sa dimension, sinon, fibre, sociale, à asseoir plus globalement sa légitimité.

Toutefois, cette nouvelle stratégie ne bénéficie probablement pas du soutien unanime du bureau politique et des dirigeants du FN. Ainsi, les médias avaient révélé que désormais, les bulletins d'adhésion et les fiches que doivent remplir les éventuels candidats mentionnaient l'appartenance syndicale du postulant. Cela aurait été abandonné Le président du CNDTS s'en plaint car cela aurait permis de répertorier et de mettre en avant de nouveaux militants, par ailleurs syndiqués

Quant à ce CNDTS, n'étant pas un syndicat mais une association – encore embryonnaire – de défense des intérêts des militants FN syndiqués, il ne peut pas avoir vocation à se développer outre mesure. Par définition, ses adhérents visibles ne peuvent être que des syndiqués risquant notamment de leur syndicat d'appartenance. Forcément, les cas ne peuvent donc être que limités quantitativement... et cette dimension sociologique de ce « nouveau FN » s'en trouve donc bien difficile à appréhender.